

MAISON NEEL

Réaménagement de la maison NEEL
Rue de Ranspach
68470 HUSSEREN-WESSERLING

MAITRE D'OUVRAGE:

**Communauté de
Communes de Saint-Amarin**
70, rue Charles de Gaulle
68550 SAINT-AMARIN

C.C.T.P. - DEVIS DESCRIPTIF

13 – CARRELAGE / FAIENCE

Entreprise :
(Cachet)

Date : **13 Novembre 2018**
Modifié le : **14 Juin 2019**

ARCHITECTE :

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG
9, quai de Rotterdam 68110 ILLZACH
☎ 03.89.42.43.79 Fax 03.89.43.17.43

ECONOMISTE :

B.E. DENIS EURL
5, rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE
☎ 03.89.33.18.80 Fax 03.89.33.18.81

0 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

0-1 OBJET DU PRESENT DEVIS

Le présent devis descriptif a pour objet de définir les travaux du lot : **13 – CARRELAGE / FAIENCE** en vue du réaménagement de la maison NEEL pour le compte de Communauté de Communes de Saint-Amarin.

0-2 CONDITIONS D'EXECUTION

Tous les travaux ci-après indiqués devront être exécutés suivant les règles de l'art. Dans tous les cas, les matériaux et leur mise en œuvre devront répondre aux prescriptions des normes AFNOR (R.E.E.F.) des D.T.U. et du C.S.T.B. ou à défaut aux prescriptions des fabricants.

Le présent devis n'est pas limitatif.

L'entrepreneur devra prévoir tout ce qui est nécessaire au complet achèvement de son entreprise. IL sera tenu de se conformer aux instructions qui lui seront données par le Maître d'œuvre, au cours des travaux.

Les ouvrages qui ne seraient pas nommément précisés au devis descriptif, mais qui seraient figurés sur les plans ou qu'il serait indispensable d'exécuter, font partie intégrante des prestations de l'entrepreneur.

Il est précisé que les ouvrages à prévoir devront comprendre toutes les dépenses de fournitures, transports, transformations, pertes, mise en œuvre, frais généraux, bénéfiques, taxes etc...

Les devis descriptifs des autres corps d'état pouvant être consultés chez le Maître d'œuvre, l'entrepreneur du présent lot ne pourra se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées au cours des travaux, ou d'omission dans son étude.

L'entreprise devra se rendre compte sur place de l'état existant et des conditions d'exécution et tenir compte de toutes les sujétions, car aucun supplément ne sera admis ultérieurement.

0-3 INSTALLATION DE CHANTIER

Seront à la charge de chacun des lots, les installations de chantier propres de l'entreprise, lui permettant l'exécution de ses travaux.

0-4 NETTOYAGE DU CHANTIER

Les entrepreneurs sont tenus de laisser propre le chantier en permanence. De plus après exécution des travaux, l'entrepreneur devra le nettoyage complet de ses ouvrages.

Si l'entreprise n'effectue pas les nettoyages demandés il sera fait appel à une entreprise extérieure aux frais de l'Entreprise concernée.

0-5 VERIFICATION DU DEVIS QUANTITATIF

Il est rappelé que le prix remis par l'entrepreneur est un prix global et forfaitaire.
Les quantités sont données à titre indicatif.
Il appartient à l'entrepreneur de vérifier celles-ci et de tenir compte dans son offre des éventuelles erreurs ou omissions relevées dans ce D.C.E.
Aucune réclamation ne sera admise après signature du marché.

0-6 TROUS SCELLEMENTS RACCORDS

Les trous de pattes à scellement ou analogues seront exécutés par le corps d'état intéressé.
Les trous et saignées à exécuter dans les maçonneries autres que celles en béton seront toujours à la charge du corps d'état intéressé par ses ouvrages.
Les scellements, rebouchements, calfeutrements, seront exécutés par le corps d'état intéressé par ses ouvrages.
Ces rebouchements seront en défoncé de 5 mm sur le nu fini des ouvrages.
Les raccords d'enduit sur ces scellements, rebouchements ou calfeutrements seront exécutés :

- ceux sur enduit ciment par le maçon
- ceux sur enduit plâtre par le plâtrier

0-7 SPECIFICATIONS PARTICULIERES

Les travaux de revêtements de sols et muraux scellés faisant l'objet du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions des D.T.U. et des Normes Françaises P 61 302 à 341.

Les travaux de revêtements scellés seront mis en œuvre après le montage des cloisons et l'exécution des enduits.

Avant l'exécution des revêtements scellés, l'entrepreneur du présent lot effectuera le nettoyage par ponçage et dépoussiérage des supports.
Sauf prescriptions contraires indiquées dans le courant du présent devis les joints de revêtements de sols durs seront exécutés en coulis de ciment pur.

Après exécution des revêtements de sols, l'entrepreneur devra effectuer le nettoyage complet de ses ouvrages, l'enlèvement de tous les déchets et gravois ainsi que leur protection, notamment sur les zones de circulation et sur les seuils et rives.

Les prix comprendront toutes les chutes, les coupes, apparentes ou non, droites ou biaises, les dégrossissages sur les murs, les mortiers de pose avec surcharges nécessaires, les ragréages et les colles ayant reçu l'agrément du fournisseur de matériaux et toutes sujétions.

Avant d'entreprendre ses travaux, l'entrepreneur devra s'assurer auprès des entreprises de plomberie, chauffage, électricité etc... que toutes les canalisations, tubes, fourreaux et gaines scellés dans les sols et murs, sont tous en place définitive.

Au cas où des réservations seraient indispensables l'entrepreneur fera les reprises et raccordements nécessaires après pose des canalisations et fourreaux en évitant toutes dénivellations, déformations, joints ouverts et coupes irrégulières.

Toutes imperfections, qu'elles concernent les matériaux (éclats, calibrage, équerrage planitude, aspect) hormis les tolérances d'usage ou leur mise en œuvre (planimétrie, régularité et alignement des joints, coupes défectueuses, etc...) entraînera automatiquement la démolition et la réfection des ouvrages ou parties d'ouvrages aux frais de l'entrepreneur.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

Lot N°13 CARRELAGE/FAIENCE

NOTA: L'entreprise devra se rendre compte sur place des travaux à effectuer.

L'entreprise aura à sa charge tous les échafaudages nécessaires à l'exécution de ces travaux et à la protection des personnes.

L'ensemble selon normes PMR.

L'ensemble selon plans de détails de l'Architecte.

L'entretien régulier des installations communes de chantier sont à la charge du lot DEMOLITION/GROS-OEUVRE et comprennent : le nettoyage périodique, le renouvellement des consommables, les avances de paiement des consommations d'énergie, les réparations, etc..., mais refacturer au prorata.

1 CARRELAGE SOL

1.1 Surface courante

Fourniture et pose de carrelage posé à la colle sur chape traditionnelle (Lot chapes)

1.1 1 Carrelage grès cérame 40 x 40 cm

Carrelage grès cérame pleine masse 40 x 40 cm poli au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage

Classement: U4 P3 E2 C2

Pose au ciment colle avec finition des joints

Teinte au choix du M.O.

compris primaire, joints de dilatations nécessaires, préparations nécessaires, coupes, chutes, ragréage si nécessaire et toutes sujétions.

Localisation

Entrée, salle commune, kitchenette et accès vestiaires

1.1 2 Carrelage grès cérame 30 x 30 cm

Carrelage grès cérame pleine masse 30 x 30 cm avec decors en grès cérame anti-dérapant, teinte au choix du MO

Classement: U4P3E2C2

Pose au ciment colle avec finition des joints

Teinte au choix du M.O.

compris primaire, joints de dilatations nécessaires, préparations nécessaires, coupes, chutes, ragréage si nécessaire et toutes sujétions.

Localisation

Vestiaires, douche et WC

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

Lot N°13 CARRELAGE/FAIENCE

1.2 Plinthes

1.2 1 Plinthes grès 7 x 40cm

Plinthes grès cérame pleine masse de 7 x 40 même ton que la surface courante, compris coupes d'onglets sur coins rentrants et sortants.

2 REVETEMENTS MURAUX

2.1 Fourniture et pose

2.1 1 Etanchéité DOMOFLEX

Enduit d'étanchéité type DOMOFLEX sur murs baignoires et douches avant pose des carreaux compris traitement des angles et toutes sujétions.

2.1 2 Faïence murale 20 x 30 cm

Fourniture et pose de faïence murale émaillée de format 20 x 30 cm au choix retenu dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage, pose collée avec colle ayant l'agrément du CSTB, les joints remplis au ciment blanc, compris ébrasements, cornières d'angles, coupes, pose sur bande résiliente et toutes sujétions.

Prévoir joints silicone sur les appareils sanitaire.

Pose d'une listel avant le dernier carreau en partie haute

Vestiaires, douches et WC:

- *En périphérie et toute hauteur*

Kitchenette :

- *Crédance sur kitchenette 80cm ht*

3 DIVERS

3.1 Fourniture et pose

3.1 1 Cornière alu

Cornière aluminium pour arrêt carrelage au droit des changements de sol, y compris toutes sujétions.

3.1 2 Miroir

Fourniture et pose d'un miroir argenté, pose collée encastré dans la faïence, au-dessus des laves-mains et des lavabos, y compris toutes sujétions de finitions.

Dimensions: 0.60 x 0.60 m.